

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/005 DU 14 JANVIER 2025 PORTANT OCTROI DE LA NATIONALITE
BURUNDAISE PAR NATURALISATION A UN ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/013 du 18 juillet 2000 portant Réforme du Code de la Nationalité ;

Vu le Décret n°100/156 du 14 octobre 2003 portant Modalités Pratiques d'Acquisition de la Nationalité Burundaise par Naturalisation ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/119 du 18 décembre 2020 portant Missions et Organisation du Ministère de la Justice ;

Sur proposition du Ministre de la Justice, après avis conforme de la Commission Consultative pour la Naturalisation ;

DECRETE :

Article 1 : Acquiert la nationalité burundaise par naturalisation, la personne ci- après :

Monsieur Sultan UWAMAHORO, de nationalité Rwandaise, fils de Issa Saleh Sultan et de MUKANTAGENGWA Espérance, né le 04 avril 1979 à Rwikubo, Commune Rutonde, Province Kibungo, Marié, Commerçant, résidant actuellement à Rohero I, Avenue de l'UNESCO n°9.

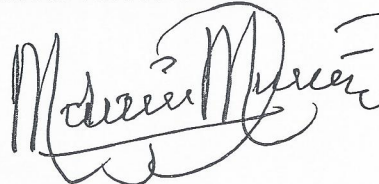
  

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa parution dans le Bulletin Officiel du Burundi « BOB ».

Fait à Gitega, le 14 janvier 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-



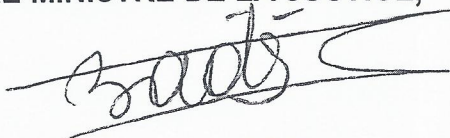
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,



Domine BANYANKIMBONA.